

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 23 janvier 2020 à 20h30

Présents : **10** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mr Bernard MARITAN,
Mr René ALBOUY, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Loïc
REYNES, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN, Mr Gilbert TOULOUSE

Représentés : **2** Mr Jacques ANTONIN, *par Mme Arlette RICARD*
Mme Sylvie GENIEYS, *par Mr Claude REYNES,*

Votants : 12

Excusé : **1** Mr Stéphane QUERALT

Le quorum étant atteint, Mr CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, et invite les élus à respecter 1 minute de silence en mémoire de Mr William RIBAUT, Conseiller Municipal décédé le 19 décembre dernier.
Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.
Mr le Maire rappelle l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 12 novembre 2019
2. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)
3. Approbation du rapport de la CLECT
4. Églises : délégation de l'état des lieux et de la maîtrise d'ouvrage au SIVOM
5. Demande de subvention pour la valorisation des espaces publics
6. Adhésion au projet de création d'un Sentier de Grande Randonnée et approbation du plan de financement
7. Désaffectation et aliénation de chemins ruraux et voies communales après enquête publique

1. Approbation du compte rendu du 12 novembre 2019,

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 12 novembre, dont un exemplaire leur a été précédemment adressé à titre individuel.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

2. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Initialement constitué en Syndicat Mixte en 1998, A.GE.D.I. a modifié ses statuts en 2011 et transformé le syndicat mixte en Syndicat Intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres, dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information.

A la demande de l'Administration, le syndicat a décidé de revoir ses statuts afin d'adapter la forme juridiques aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'article 3 portant sur l'objet du Syndicat.

Mr le Maire donne lecture de l'article 3 concerné par cette modification.

Ces nouveaux statuts ayant été approuvés le 4 décembre 2019 par le Comité Syndical, le Syndicat AGEDI sollicite ses membres afin de délibérer sur cette modification statutaire.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

3. Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer les charges transférées à la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn lorsqu'il y a transfert de compétence.

Suite au transfert des compétences complémentaires de GEMAPI intervenu le 6 juin 2019, la CLECT s'est réunie le jeudi 28 novembre 2019, pour vérification du rapport d'évaluation des charges. Approuvé, ce rapport a été notifié par son Président aux Communes membres de l'EPCI pour adoption auprès des différents conseils municipaux.

Le rapport de la CLECT concernant le transfert des compétences complémentaires de GEMAPI arrête le montant des charges transférées au 6 juin 2019 à 0 €.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette notification.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

4. Églises : délégation de l'état des lieux et de la maîtrise d'ouvrage au SIVOM

Mr le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à un état des lieux complet sur les 3 églises de la Commune : Broquiès, La Cazotte et Costrix, et, si besoin, réaliser les travaux nécessaires.

Cet état des lieux et ces travaux portent essentiellement sur : l'électricité, la sécurité, le chauffage, l'accessibilité, l'état des tribunes, leur accès (escaliers) et leur capacité.

Le SIVOM de St-Rome de Tarn ayant pour compétence la conservation et l'entretien du patrimoine, Mr le Maire propose de confier l'étude et la maîtrise d'ouvrage au SIVOM de St-Rome de Tarn et procéder ainsi à l'état des lieux des 3 églises et à la réalisation des travaux nécessaires.

Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0

5. Demande de subvention pour la valorisation des espaces publics

Mr le Maire présente au Conseil le projet de mise en valeur du Centre Bourg.

Ce projet nécessite l'acquisition de plusieurs habitations insalubres, leur démolition et la valorisation de cet espace public par la création de parkings, et l'aménagement de placettes et d'espaces verts.

Cette opération pourrait obtenir des subventions de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux –DETR- et du Conseil Départemental dans le cadre du programme expérimental en faveur de l'habitat.

Mr le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour ce projet :

Acquisitions et frais d'acquisitions maisons	80 000 €
Coût des travaux	224 563.70 €
Maîtrise d'œuvre	12 351.00 €
Total des dépenses	316 914.70 €

DETR 25 % hors acquisitions	59 28.68 €
Conseil Départemental 50% plafond de 240000 €	120 000.00 €
Autofinancement communal	137 686.02 €

Mr le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce projet et valider le plan de financement correspondant.

Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0

6. Adhésion au projet de création d'un Sentier de Grande Randonnée et approbation du plan de Financement

Dans le cadre de l'appel à projets « Grandes itinérances Massif Central », porté par le Parc des Grands Causses, le circuit de randonnée longeant le Tarn a été retenu le 9 octobre dernier.

Ce sentier reliant Florac à Albi va traverser notre Commune avec une itinérance multi pratiques (VTT, canoë, cheval, marche...).

Les aménagements à réaliser sur notre Commune portent notamment sur la mise en sécurité de la passerelle de Linsouze, et la reprise du chemin des Cansagues pour un coût estimé à 20 912 €.

Avec un plan de financement proposé :

Coût des travaux	20 912.00 € HT
FEDER 40%	8 364.80 €
Région 20 %	4 182.40 €
Département 20 %	4 182.40 €
Autofinancement communal	4 182.40 €

En raison de l'importance touristique présentée par ce projet, Mr le Maire propose à l'Assemblée de s'engager sur ce projet, confier l'élaboration du dossier au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses en qualité de chef de file d'une opération collaborative, et valider le plan de financement correspondant.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

7. Désaffectation et aliénation de chemins ruraux et voies communales après enquête publique

Suite à l'enquête publique préalable à la désaffectation et aliénation de divers chemins ruraux et voies communales qui s'est déroulée du 4 au 22 octobre 2019, Mr le Commissaire-enquêteur a émis 11 avis favorables et 1 avis défavorable.

Dossiers :

- Pallières : ancien chemin qui va de Palières au ruisseau du Mas d'Azou d'une superficie de 3948 m2 en vue de sa cession à monsieur CABIERE Pierre,
 - Lascombes : chemin rural le long de la parcelle A193 d'une superficie de 109m2 en vue de sa cession à monsieur GENIEYS Bruno,
 - Maziès : chemin rural qui dessert la parcelle E/1523 d'une superficie de 106 m2 en vue de sa cession à monsieur et madame COEURVEILLE Jean-Marie,
 - Coste Raynal : ancien chemin rural limitrophe des parcelles G255, G269, G1287, G1291, G1293 d'une superficie de 14747 m2 en vue de sa cession à monsieur ALBOUY René,
 - Costrix : - chemin partant à la limite de la parcelle H77 et se terminant à la limite de la parcelle H72 d'une contenance de 46 m2 en vue de sa cession aux successeurs de monsieur RIBAUT William,
 - chemin partant de la VC n° 3 et se terminant à la VC n° 3 d'une contenance de 280 m2 au droit de la parcelle cadastrée H71 en vue de sa cession à monsieur COURNUT Francis pour 109 m2 et de la parcelle H290 en vue de sa cession aux successeurs de monsieur RIBAUT William pour 171 m2,
 - Le Clavel : ancien chemin rural au droit des parcelles G 856, G863, G876 et G963 d'une surface de 343 m2 en vue de sa cession à monsieur BAILLERGER Michel,
 - Le Froncas : - ancienne voie communale au droit de la parcelle E/1481 d'une superficie de 190 m2 en vue de sa cession à monsieur et madame COEURVEILLE Jean-Marie,
 - ancienne voie communale au droit de la parcelle E/1452 d'une superficie de 294 m2 en vue de sa cession à monsieur JOSEPH Jacques,
 - ancien chemin rural qui jouxte les parcelles E/1472, E/1473, E/1476 et E/1477 d'une contenance de 600 m2 en vue de sa cession à monsieur et madame COEURVEILLE Jean-Marie,
 - Le Py : - ancienne voie communale au droit des parcelles D127 et D128 d'une superficie de 571 m2 en vue de sa cession à monsieur et madame BOUDOU Gérard,
 - ancienne voie communale au droit de la parcelle D120 d'une superficie de 112 m2 en vue de sa cession à monsieur MARITAN Jean-Louis,
- Partie du Domaine Public :
- Le Perayrol : partie du domaine public au droit de la parcelle J18 d'une contenance de 70 m2 en vue de sa cession à monsieur et madame MAUBERT Jean-Michel : avis défavorable du commissaire-enquêteur pour risque d'enclavement de 2 parcelles.
 - Maziès : - partie du domaine public sise contre le bien cadastré E/1513 d'une superficie de 67m2 en vue de sa cession à monsieur COEURVEILLE Mickaël,

- partie du domaine public sis contre le bien cadastré E/1507 d'une superficie de 79 m² en vue de sa cession à madame COEURVEILLE Christel,
- Place de la Mairie : - partie du domaine public au droit de la parcelle AB123 d'une contenance de 28 m² en vue de sa cession à l'indivision PELAT.
- partie du domaine public au droit de la parcelle AB55 et AB56 d'une contenance de 39 m² en vue de sa cession à l'indivision VIALARET.
- Roubercau : devant le garage de monsieur PEYTOU Jean et limitrophe à la parcelle C94 d'une superficie de 49 m² en vue de sa cession à monsieur et madame PEYTOU Jean.

- Concernant les chemins de Palières, Costrix, Le Clavel, Le Froncas, Le Py :
Le prix de vente fixé est de 0.50 € le m² ;
- Domaine public de Maziès, Roubercau : le prix de vente fixé est de 5 € le m² ;
- Coste Raynal : le chemin d'une superficie de 763 m² sera cédé à monsieur ALBOUY René en contre partie la commune fera l'acquisition du nouveau chemin d'une superficie de 826 m². Le prix de transaction de la soulte est fixé à 0,50 € le m² ;
- Lascombes : le chemin d'une superficie de 109 m² sera cédé à monsieur GENIEYS Bruno en contre partie de la vente à la commune du nouveau chemin d'une surface de 621 m², après sa réalisation par monsieur GENIEYS Bruno. Le prix de transaction de la soulte est fixé à 0,50 € le m² ;
- la partie du domaine public Place de la Mairie d'une superficie de 28 m² sera cédée à l'indivision PELAT au prix de 5 € le m² et à condition que le terrain cadastré E/2120 d'une superficie de 245 m² soit cédé à la commune au prix total de 140 € ;
- la partie du domaine public Place de la Mairie d'une superficie de 39 m² sera cédée à l'indivision VIALARET au prix de 5 € le m² et à condition que le terrain cadastré AB/53 d'une superficie de 113 m² soit cédé à la commune au prix total de 195 € ;

Les frais de notaire seront payés par les acquéreurs sauf pour le dossier de Coste Raynal qui concerne une régularisation de dossier de 2012 et le dossier VIALARET pour lequel la commune est demandeuse.

Mr le Maire propose d'approuver l'avis du Commissaire-enquêteur et valider les prix de transactions correspondantes.

Mr ALBOUY René concerné par cette délibération ne prend pas part au vote.

Mr REYNES Claude représentant Mme GENIEYS Sylvie concernée par cette délibération n'exerce pas son mandatement.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.